



Le Pays des Savanes

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

11 JUIL. 2013

ARRIVÉE

Transmis A...

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°02-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°02-BR /2013/CCDS PORTANT CHOIX D'UN
EDITEUR D'APPLICATIONS EN RESSOURCES
HUMAINES ET GESTION FINANCIERE**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°02-BR /2013/CCDS
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de confier à :

**CEGID PUBLIC
Sis immeuble le Grand Axe
10-12 BD de l'Oise
95031 CERGY-PONTOISE
SIRET B 384 626 578**

La mission de mettre en place les applications nécessaires au fonctionnement de la CCDS et du CIAS des Savanes, en Full-Web, dans les domaines des Ressources Humaines et de la Gestion Financière.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à **16 800,00** euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

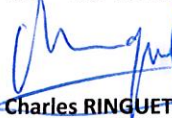
Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

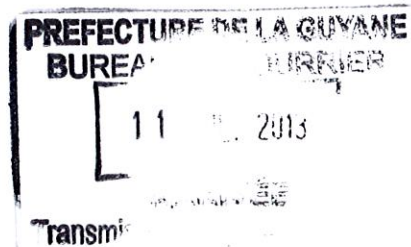
Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

**P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Charles RINGUET



Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°02-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°02-BR /2013/CCDS PORTANT CHOIX D'UN
EDITEUR D'APPLICATIONS EN RESSOURCES
HUMAINES ET GESTION FINANCIERE**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°02-BR /2013/CCDS
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de confier à :

**CEGID PUBLIC
Sis immeuble le Grand Axe
10-12 BD de l'Oise
95031 CERGY-PONTOISE
SIRET B 384 626 578**

La mission de mettre en place les applications nécessaires au fonctionnement de la CCDS et du CIAS des Savanes, en Full-Web, dans les domaines des Ressources Humaines et de la Gestion Financière.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à **16 800,00** euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

**P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Charles RINGUET

